



## Calcul de la plus-value immobilière

Par **Pironno**, le **09/11/2020** à **02:23**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, nous avons vendu sa maison 160 000 €, qui, au décès de notre père en 2008, avait été évaluée à 200 000 €. Le notaire chargé de la succession l'a évaluée à 140 000 €. et nous dit que nous sommes redevables de l'imôt sur les plus-values.

Je ne comprends pas son raisonnement, pour ma part, je constate une moins-value entre 2020 et 2008 de 40 000 € et dons de 10 000 € chacun avec mon frère.

Merci de bien vouloir m'éclairer

Par **Marck.ESP**, le **09/11/2020** à **09:11**

Salutations

Il y a effectivement des chiffres qui interrogent dans votre exposé...

La maison est-elle passée dans la seule succession de votre père en 2008 ?

Car si la succession est récente, il ne peut y avoir plus-value si elle a été évaluée au bon prix.

Par **Pironno**, le **09/11/2020** à **11:06**

Bonjour,

La maison faisait bien partie de la succession en 2008 au décès de notre père.

Donc en nue-propiété avec mon frère, pour 100 000 €

Cordialement